Banques et intérêt général : mission (im)possible ?

Les banques sont le moteur de l'économie. Or l'économie ne tourne pas très rond... Plongeons nous dans la mécanique des banques et voyons quelles réparations s'imposent !

Bernard Bayot

Financité

ENSEMBLE, CHANGEONS LA FINANCE

Plan de la présentation

Les métiers bancaires

Banques de dépôt et d’investissement

Banques publiques, coopératives et commerciales

Peut-on être fier de nos banques ?

Et moi, j’agis !

01 Les métiers bancaires

Actifs financiers au 30 juin 2024

Billets et pièces	Dépôts	Titres de créance	Actions cotées	Actions non cotées et autres participations	Parts de fonds d’investisse-ment	Produits d'assurance	Divers
40,7 milliards €	434,8 milliards €	63,5 milliards €	86,9 milliards €	369,1 milliards €	284,9 milliards €	288,3 milliards €	16,7 milliards €
2 %	27 %	4 %	5 %	23 %	17 %	18 %	1 %

Source: BNB

Les métiers de la banque

Les métiers bancaires sont multiples :

1. recevoir et garder des fonds

2. proposer divers placements (épargne),

3. fournir des moyens de paiement (chèques, cartes bancaires) et de change,

4. prêter de l'argent (crédit),

5. réaliser des opérations et des interventions sur les marchés financiers pour son compte ou celui de sa clientèle,

6. plus généralement se charger de tous services financiers.

Recevoir et garder des fonds

Les banques sont les seules autorisées à recevoir des dépôts d’argent.

La principale justification tient en la confiance que le déposant doit avoir dans son dépositaire car la remise d’une somme d’argent s’assimile juridiquement à un transfert de propriété du fait de la nature fongible de la monnaie, ce qui conduit à ce que la banque n’a qu’une dette de restitution en équivalent envers le déposant.

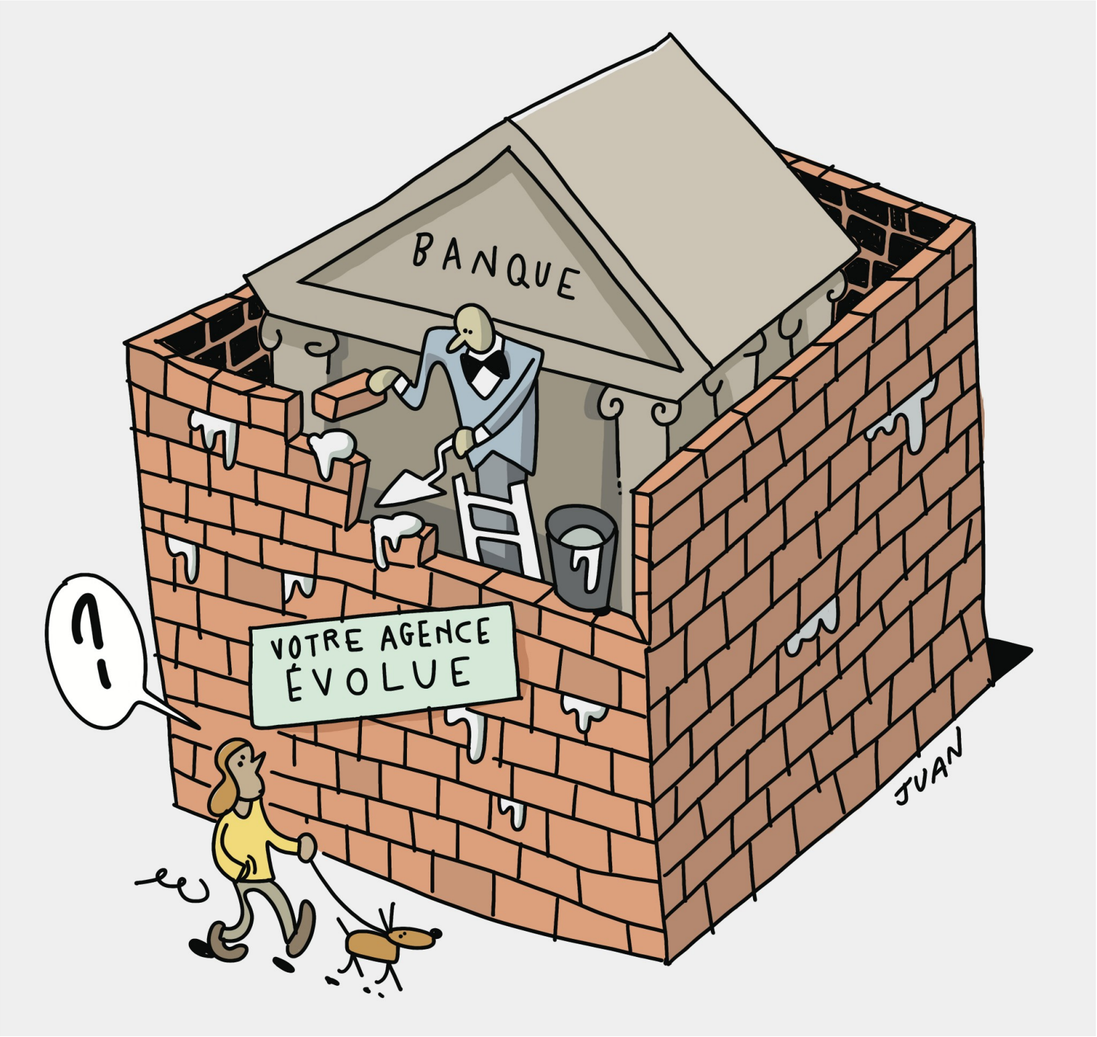
C’est d’ailleurs ce qui explique pourquoi il existe des mécanismes légaux de fonds de garantie des déposants.



Épargne et services de base

Les banques sont les seules autorisées à recevoir des dépôts d’argent.

Elles ont donc, en contrepartie, l’obligation de fournir des services bancaires et des produits d’épargne adéquats.



Financer l’économie

Les banques vont ensuite financer l’économie.

Pour y parvenir, deux voies s’offrent à elles :

1. prêter de l'argent (crédit) et

2. réaliser des opérations sur les marchés financiers pour son compte (investissement).



02 Banques de dépôt et d’investissement

- Les banques de dépôt
- Les banques d’investissement
- Les banques universelles

1. Les banques de dépôt

Les banques de dépôt travaillent essentiellement avec leurs clients, particuliers, professionnels et entreprises, et font ce que l’on appelle parfois le « métier de base », c’est-à-dire qu’elles reçoivent des dépôts et accordent des prêts.

Elles remplissent ainsi une fonction traditionnelle d’intermédiation entre, d’une part, les agents économiques ayant un excédent de fonds et, d’autre part, ceux qui sont à la recherche de financement, que ce soit pour des raisons d’investissement ou de consommation.

Cela concerne principalement l’exercice des activités relatives au dépôt et au crédit : il s’agit donc d’une intermédiation purement financière.

L’intermédiation non financière

L’intermédiation financière va progressivement s'accompagner d'une seconde fonction qui est l'intermédiation non financière, encore appelée économique ou commerciale, dans laquelle le banquier joue le rôle d’agent ou de courtier: il vend des produits d'assurance ou d'investissement qui ne sont pas les siens - même si, le plus souvent, ils émanent de sociétés auxquelles il est lié, ce qui n'est pas sans poser la question de son indépendance lorsqu'il conseille ses clients au sujet de ces produits... - et pour lesquelles il n'assume aucun risque.

Cette fonction va prendre de plus en plus d’importance à partir de la fin des années soixante.

Les risques fondamentaux

1) **risque de crédit** : le prêt octroyé n’est pas remboursé

2) **risque de liquidité** : l’épargne est directement récupérable alors que prêts pas liquides

3) **risque d’intérêt** ou change

2. Les banques d’investissement

Les banques d’investissement sont actives sur les marchés financiers.

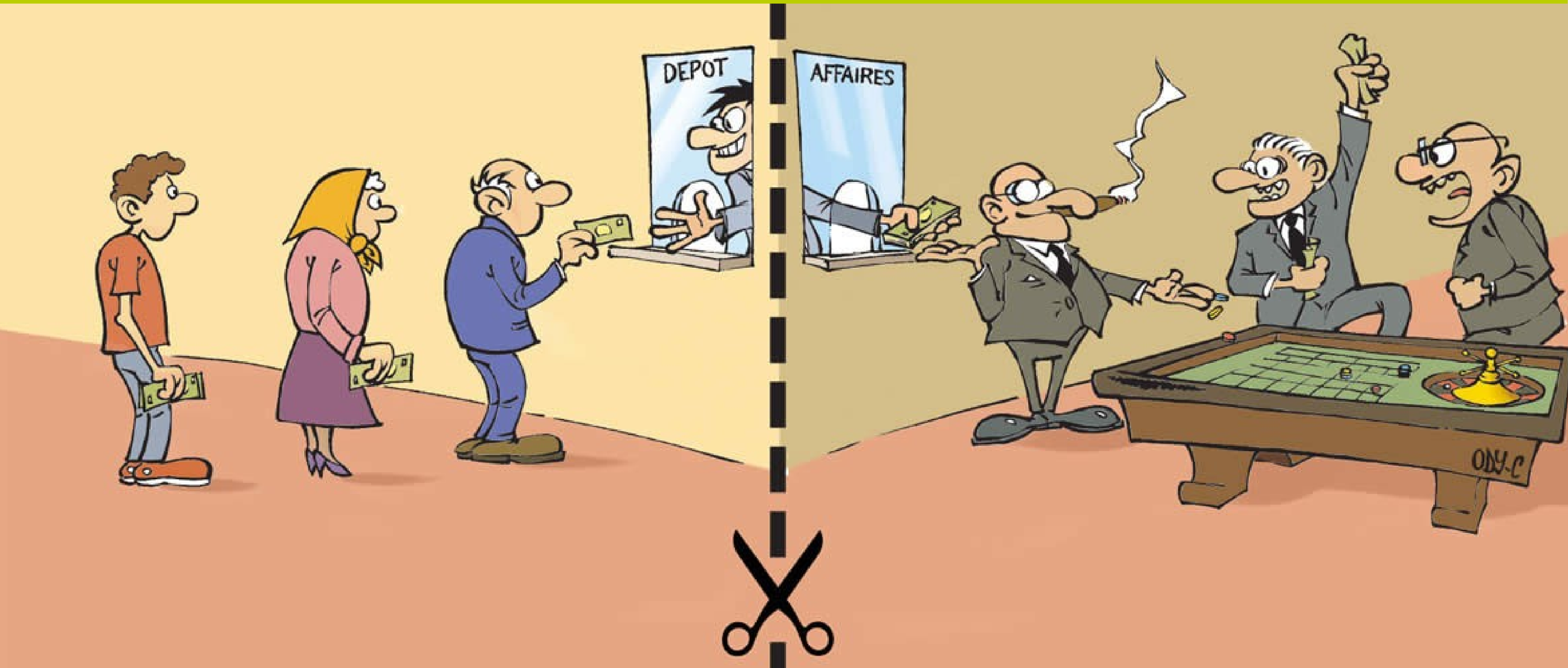
Elles se chargent des opérations financières comme les émissions d’emprunts obligataires, les souscriptions d’actions, l’introduction en Bourse, les fusions-acquisitions, etc.

Les risques fondamentaux

A la différence des banques de dépôt, les banques d’investissement sont confrontées à un risque de spéculation et de marché, c'est-à-dire le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qu'elles acquièrent.



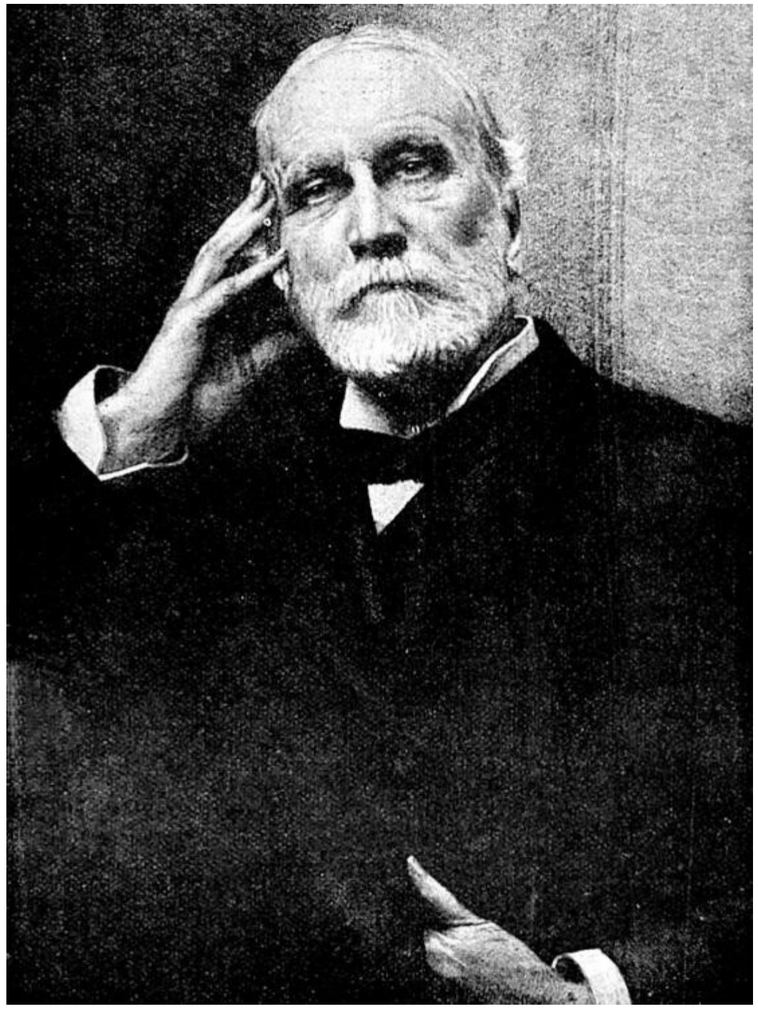
3. Les banques universelles



La doctrine Germain

Le dirigeant fondateur du Crédit lyonnais, créée en 1863, imposera que les dépôts ne financent que des prêts à court terme. Le principe de précaution qui guidera sa politique permettra à l’établissement d’échapper au krach de 1882 et de devenir le premier réseau mondial.

La « doctrine Germain » préconisait de distinguer au sein du secteur bancaire les banques de dépôts des banques d'investissement ou d'affaires et appelait de ses vœux des règles de gestion adaptées aux différents types de banques et notamment aux banques de dépôts.



La séparation bancaire

Le krach de 1929, crise boursière qui se déroula à la Bourse de New York entre le 24 et le 29 octobre 1929, a très vite dégénéré en crise bancaire et a marqué le début de la Grande Dépression, la plus grande crise économique du XXe siècle.



En 1933, le président Roosevelt, qui vient d’être élu, fait adopter par le Congrès américain le Banking Act, plus connu sous le nom de Glass-Steagall Act, afin de séparer banques d’investissement et banques de détail.

Les Trente Glorieuses

Les crises financières de grande ampleur, à fort impact sur l'activité réelle, disparaissent après que la séparation des métiers bancaires ait été intégrée dans les différentes législations.

Après la guerre, débute la période qu’on appelle les Trente Glorieuses, ces 30 années de prospérité entre les années 1950 et le début des années 1980.



La dérégulation

Les années 1970 et 1980 marquent le début de la dérégulation et de l’internationalisation des marchés.

Les réformes visant à séparer les activités bancaires sont abrogées durant les années 1990, ce qui permet aux banques de fusionner et créer de grands groupes bancaires plus complexes qui accentuent le phénomène de globalisation des marchés.

Ce dernier amplifie le risque systémique du système financier et bancaire global.

La crise financière de 2008

Créé à la demande de la Commission européenne en 2012, le groupe d’experts de haut niveau présidé par Erkki Liikanen, gouverneur de la banque de Finlande, a mis au point le rapport Liikanen qui préconise une séparation des activités de négociation pour compte propre, celles-ci devant être logées dans une autre entité.

Michel Barnier, Commissaire européen au marché intérieur et aux services, a déposé une proposition qui allait dans le sens d'une séparation stricte mais, sous la pression des lobbys bancaires et de certains États membres, cette proposition a été affaiblie avant que les députés européens ne la rejettent.



03 La diversité bancaire

- Les banques publiques
- Les banques coopératives
- Les banques commerciales

1. Les banques publiques

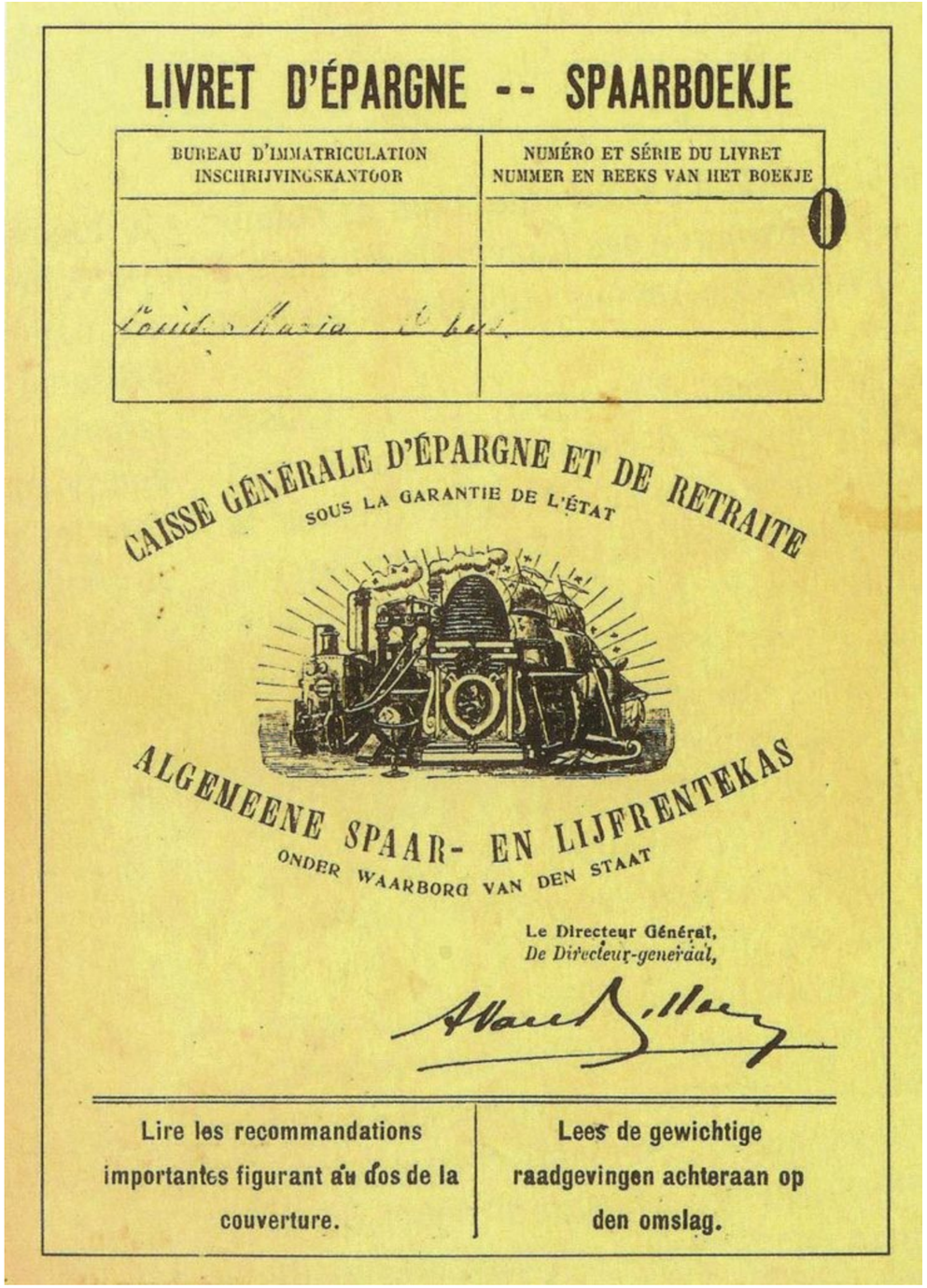
En 1860, le ministre des Finances Frère-Orban, issu de l’aile progressiste du libéralisme, crée le Crédit Communal de Belgique (CCB), dont seules les provinces et les communes peuvent être actionnaires, membres du conseil d’administration et du comité de surveillance.

Sa mission est de pourvoir aux besoins de crédits des autorités locales. De plus en plus de communes éprouvaient en effet des difficultés budgétaires, notamment pour financer leurs investissements. Si les grandes villes avaient la possibilité de placer des emprunts sur le marché des capitaux, les petites et moyennes entités n’avaient de facto aucun accès au crédit, du moins au crédit à long terme.



En 1865, en réponse à la pauvreté criante dans le monde ouvrier, il crée la Caisse générale d'épargne et de retraite (CGER) dont la mission fondamentale était la collecte de l’épargne au service d’intérêts publics et privés, sociaux et culturels.

Jusqu'à la fin des années 50, la CGER jouit d'un quasi-monopole de fait dans la collecte de la petite épargne : en 1960, elle gère 13 millions de comptes, dont 7 millions de carnets d’épargne (sur une population de 9 millions d'habitants à l'époque).



La deuxième vague

Beaucoup plus tard, dans l'entre-deux-guerres, a lieu la seconde vague de création d'Institutions Publiques de Crédit (IPC), avec pour objectif de pallier les carences du secteur privé en matière de crédits aux entreprises, aux classes moyennes et aux agriculteurs mais aussi en matière de financements hypothécaires.

Naissent alors la Société Nationale de Crédit à l’Industrie (SNCI), créée pour fournir aux entreprises des crédits à moyen et long termes que, faute de notoriété, elles ne pouvaient récolter directement auprès du grand public, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel (CNCP) chargé du crédit aux classes moyennes, de l'Office Central de Crédit Hypothécaire (OCCH), visant à normaliser et à dynamiser un marché des financements hypothécaires alors peu efficace et parfois perturbé par des pratiques douteuses ainsi que l'Institut National de Crédit Agricole (INCA), chargé de fournir des crédits aux agriculteurs et aux horticulteurs.

La disparition des banques publiques

A partir de 1970, la Belgique décide de la « déspécialisation » : le strict compartimentage entre caisses d'épargne, banques et institutions publiques de crédit disparaît.

Fin des années 1970 est initiée l’intégration (ou la libéralisation) du marché bancaire européen ; parmi les victimes de cette évolution figurent les banques de développement qui fournissent du financement pour des projets de développement économique sur une base non commerciale. Les particularités dont elles bénéficiaient (facilités fiscales, garanties publiques…), et qui leur permettaient de remplir leurs fonctions de développement local, disparaissent en grande partie.

Enfin, le gouvernement Dehaene, lors de la présentation du budget 1993, annonce son intention de défaire l’État d’une série d’actifs financiers et immobiliers, notamment toutes les institutions financières détenues par l’État.

2. Les banques coopératives

Parallèlement à ces banques publiques se développent des banques populaires, coopératives ou mutualistes dans le contexte de la crise économique de 1847-1848.

Ces caisses mutuelles ou coopératives créées en Belgique comme ailleurs en Europe entendent répondre à un double défi: rendre accessibles des services financiers au meilleur coût à tous les clients, y compris les plus démunis, et s'entraider « mutuellement » entre sociétaires, en cas de besoin ou de coup dur.

Jusqu'à la fin du XIXème siècle, existe en Belgique des sociétés d'épargne et de crédit agricole, essentiellement en Flandre qui deviendront la Centrale Raiffeisenkas van de Belgische Boerenbond (CERA), et des sociétés coopératives de crédit dans les villes, au profit, principalement, des classes moyennes, boutiquiers, artisans, petits patrons, d'autre part.

La deuxième vague

Ensuite, fruits d’une deuxième vague, les sociétés d’assurance et d’épargne voient le jour dès la fin du XIXe siècle : la Prévoyance sociale, Coop-dépôts (Codep), les Assurances populaires (AP), la Coopérative ouvrière de banque (Cob, qui deviendra ensuite Bacob), constitueront très vite l’épine dorsale des mouvements coopératifs socialiste et chrétien.



La démutualisation des années '90

Au début des années '90, les banques coopératives sont à la croisée des chemins.

En Belgique, la voie principale qu'elles ont adoptée a été la création de holding financiers qui n’ont pas de clients, mais uniquement des membres/associés, et qui réinvestit le capital que ceux-ci mettent à sa disposition dans une ou plusieurs entreprises opérationnelles.

Le secteur coopératif est victime de « dégénérescence » et de « dénaturation » (Coté D. (2001), Les holdings coopératifs: évolution ou transformation définitive? De Boeck Université, Bruxelles).

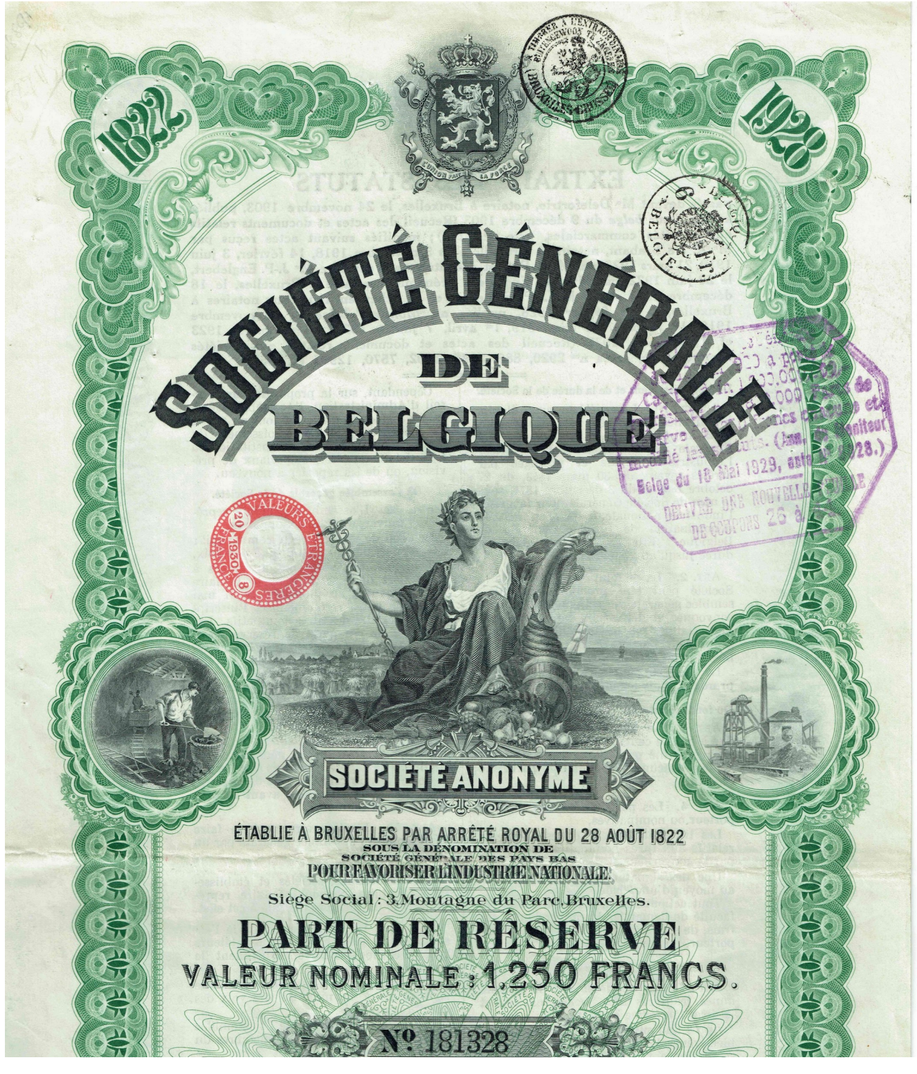


KBC

3. Les banques commerciales

A côté de ces formes bancaires publiques et mutuellistes, on trouve les banques privées. La plupart de ces banques sont issues du négoce et ont été dirigées par le fondateur ou ses descendants, qui ont acquis leur formation sur le tas.

La plus connue est évidemment la Société générale, qui existait déjà sous le régime hollandais. À côté de ce champion national, se développent des institutions liées aux grandes banques internationales. C’est le cas de la Banque Lambert et de la Banque de Bruxelles, qui ont été fondées dans la deuxième moitié du XIXe siècle et qui, le 30 juin 1975, fusionneront pour devenir la Banque Bruxelles Lambert (BBL).



Une réelle diversité de prestataires

À la fin des années 1980, la Belgique connaissait une réelle diversité des prestataires de services bancaires : le pôle financier public, les banques populaires, coopératives ou mutualistes et les banques privées. Nous avions en Belgique trois grandes institutions publiques de crédit (CGER, Crédit Communal et SNCI), trois grandes caisses d'épargne (Cera, Cob et An-Hyp) et trois grandes banques privées (Générale de Banque, BBL et Kredietbank). Au 30 juin 1988, le total des fonds recueillis en Belgique par les intermédiaires financiers auprès des sociétés et des particuliers se répartissait comme suit :

	En milliards de francs belges	En pourcentage
institutions publiques de crédit	2418,0	36,7 %
Caisses d'épargne	1666,9	25,3 %
Banques privées	2506,1	38,0 %

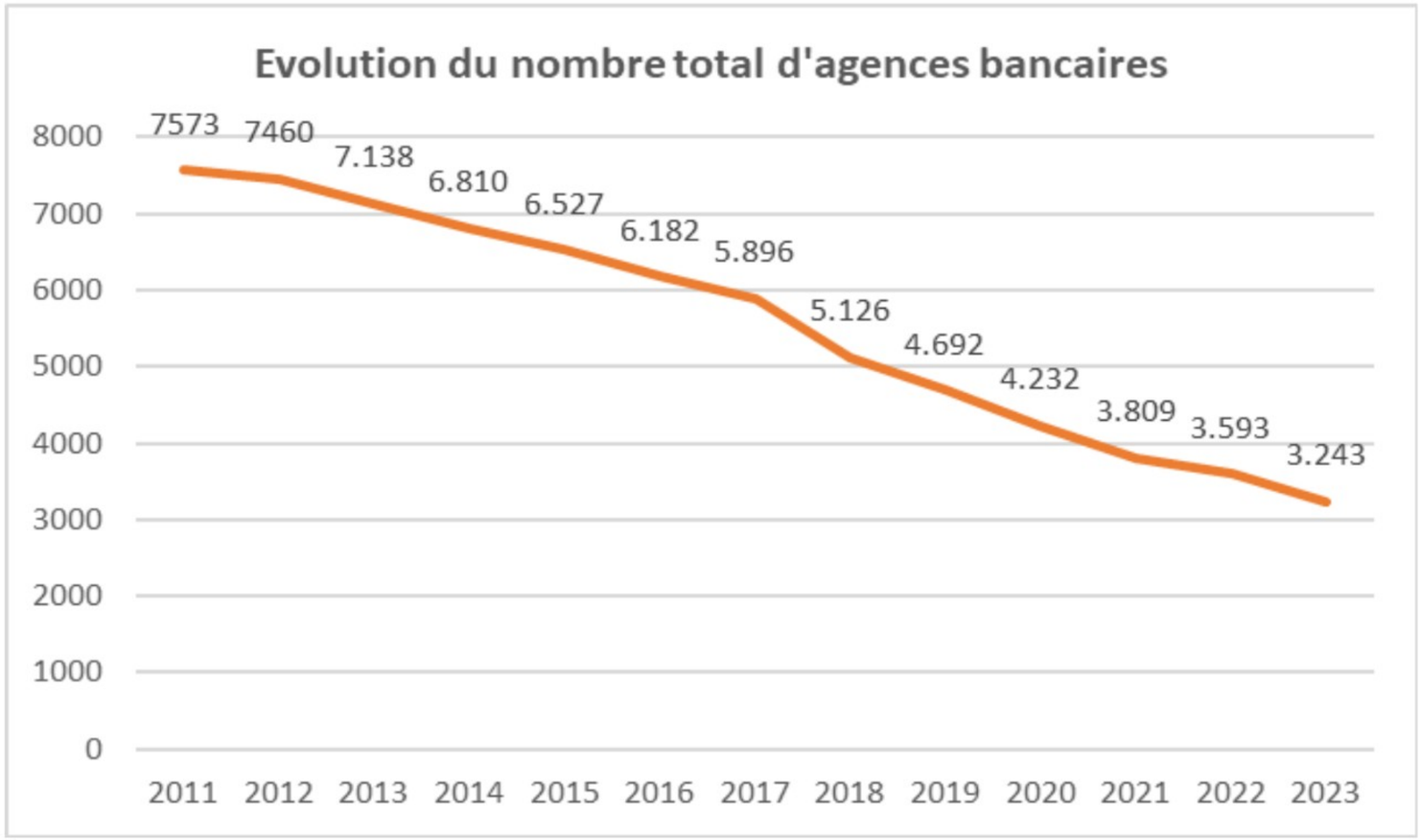
04 Peut-on être fier de nos banques ?

- Un service bancaire inclusif ?
- Un financement de la transition ?
- Le scan des banques

Un service bancaire inclusif ?

On peut en douter :

- la Belgique a perdu 9,71 % de ses agences entre 2022 et 2023, 77,62 % depuis 2011,
- le nombre d’appareils permettant d’effectuer des virements et de consulter son compte dans les espaces de selfbanking est en diminution constante (- 78 % entre 2010 et 2023 et et – 31,45 % entre 2022 et 2023),
- Fin 2023, on comptait en moyenne un distributeur bancaire pour 2.886 habitant·e·s en Belgique contre un pour 1.312 habitant·e·s dans la zone euro.
- Le projet des 4 grandes banques visant à supprimer tous leurs distributeurs en agence pour les remplacer par des distributeurs neutres devrait faire chuter le nombre de distributeurs d’au moins un tiers d’ici 2024-2025.



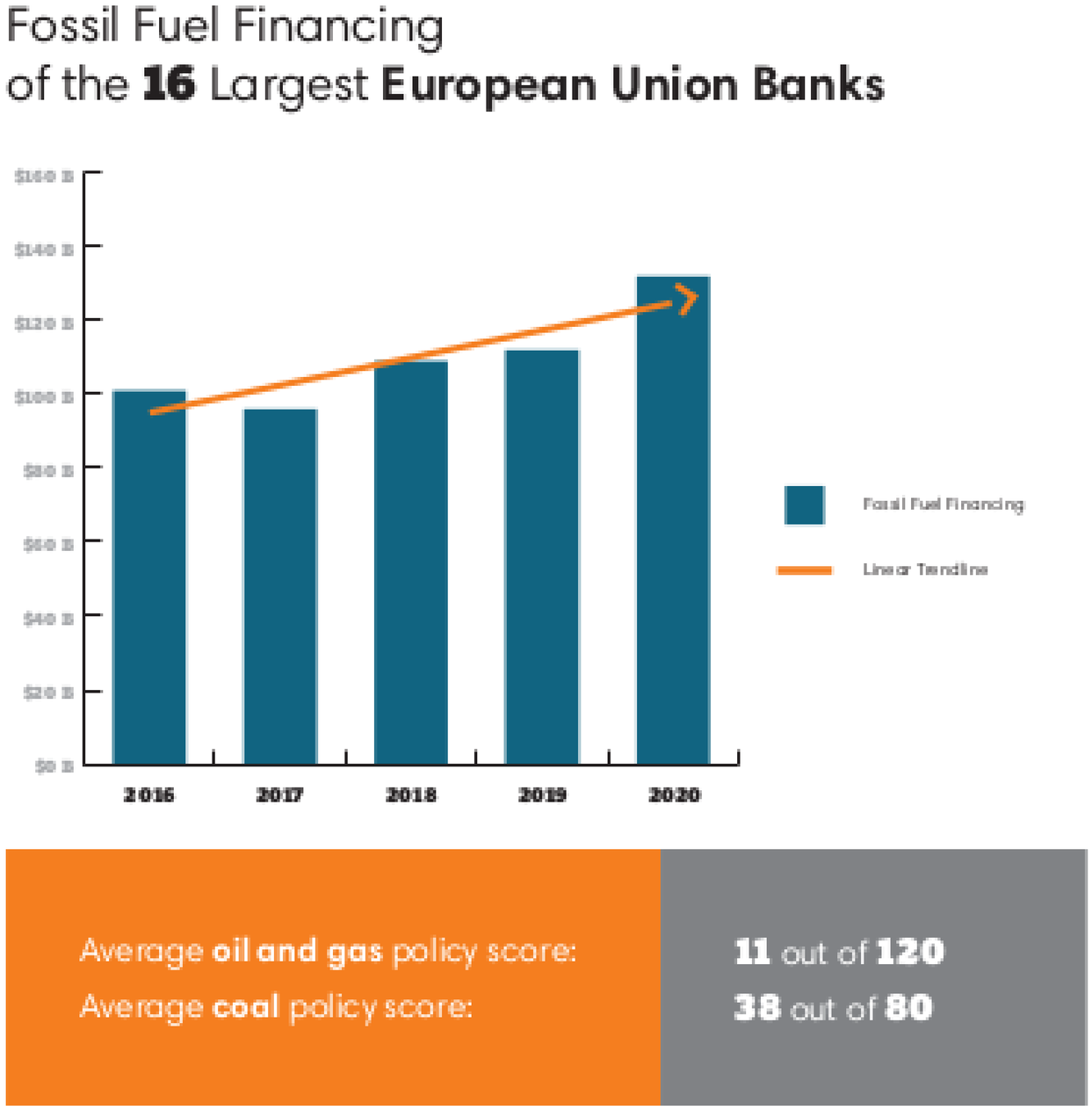
Source : Febelfin

La Belgique a perdu la Belgique a perdu plus de 50 % de ses agences en 10 ans

Un financement de la transition ?

Non, les banques continuent au contraire d’accorder de nouveaux soutiens aux énergies fossiles :

- contrairement à ce que leurs discours et engagements peuvent laisser penser, les banques européennes n’ont pas infléchi leurs financements aux énergies fossiles,
- certaines ont même continuellement augmenté leurs soutiens à cette industrie, première responsable des émissions de gaz à effet de serre.



Les banques européennes n’ont pas infléchi leurs financements aux énergies fossiles

- Source : Banking On Climate Chaos 2021

Les belles promesses

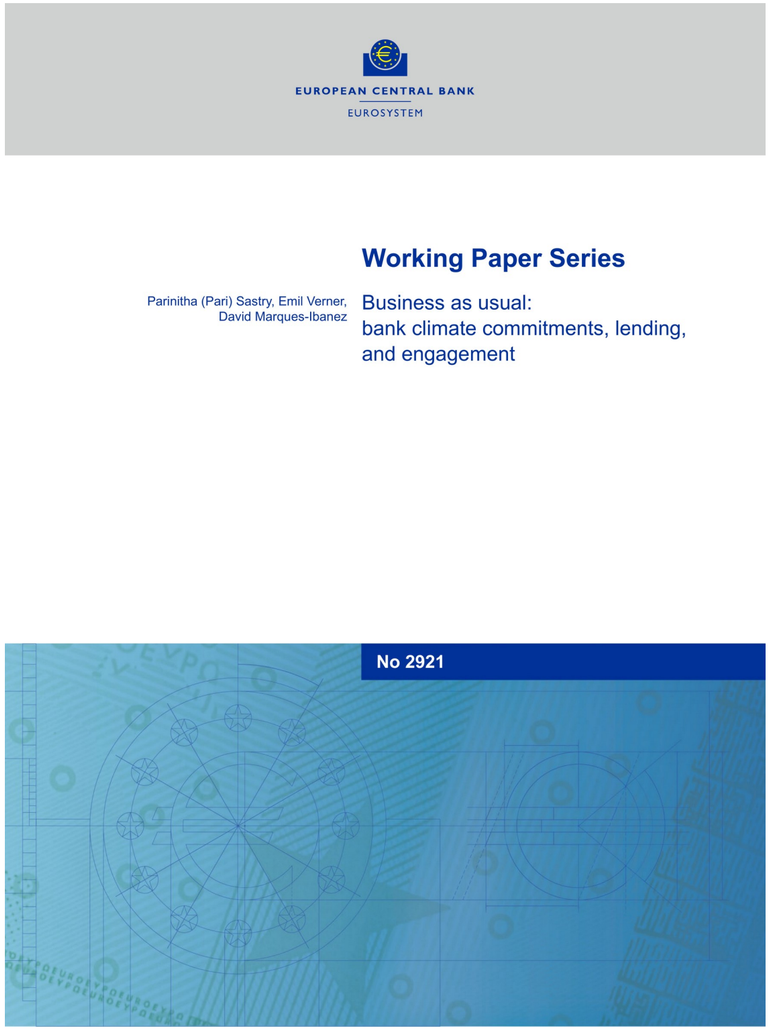
En 2021, à la COP26 de Glasgow, des centaines de banques, d’assureurs et de gestionnaires de fonds avaient promis d’affecter 130.000 milliards de dollars (121.000 milliards d’euros) à la réduction des émissions de CO2 et au financement de la transition énergétique en créant l’Alliance financière de Glasgow pour le net zéro.



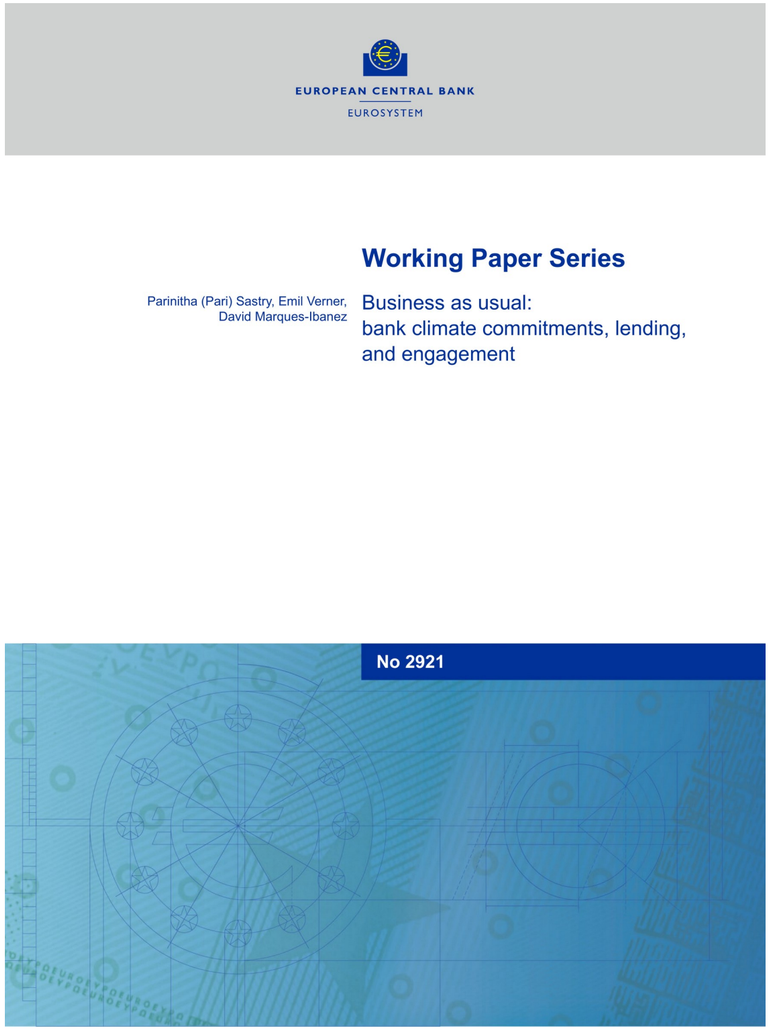
Des économistes de la Banque Centrale Européenne (BCE), du Massachusetts Institute of Technology (MIT) et de la Columbia Business School (l'école de commerce de l'université Columbia, à New York) ont analysé les prêts accordés par les banques européennes ayant rejoint l'Alliance bancaire net zéro.

Depuis 2018, les banques ont réduit de 20 % leurs prêts à des secteurs cités dans leurs objectifs climatiques, comme le pétrole, le gaz et les transports, constate l'étude.

Mais cette baisse est identique pour des banques qui n'ont pas pris cet engagement...



« Nos résultats mettent en doute l’efficacité des engagements climatiques volontaires visant à réduire les émissions financées (par ces établissements bancaires), que ce soit par un désinvestissement ou d’autres financements ».



Les belles promesses non tenues

Clap de fin pour l'alliance bancaire pour le climat après une année de lente agonie

La Net-Zero Banking Alliance (NZBA), ce programme onusien de neutralité carbone du secteur bancaire, était sur la sellette et avait suspendu ses activités depuis fin août en attendant les résultats d'un vote de ses membres. Après une année de lente agonie, l'Alliance qui a réuni jusqu'à environ 150 grandes banques internationales, s'est finalement dissoute.

Publié le : 04/10/2025 - 17:21 2 min



2. Le scan des banques



- Par FairFin et Financité
- Méthodologie de FairFinance International
- Vérifié par Profundo

CHRONOLOGIE DU SCAN

Premier contact

La banque nous fournit les documents nécessaires (seulement documents publics)

Analyse

Sur base des documents publics et signatures conventions

Vérification

Par Profundo

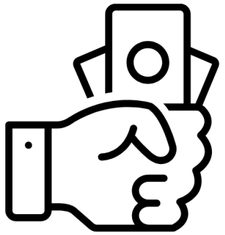
Retour banque

Possibilité de faire des remarques

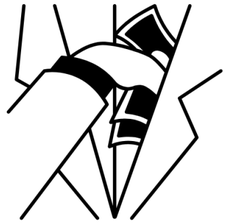
THEMES ANALYSÉS



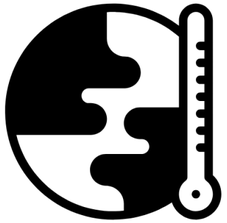
Armes



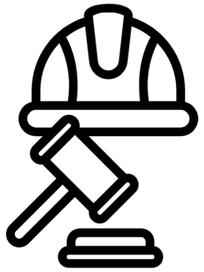
Bonus



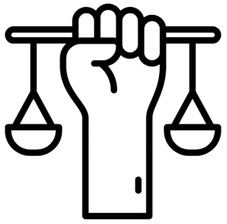
Corruption



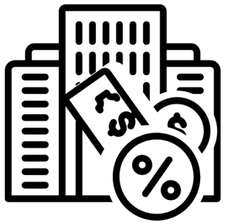
Changement climatique



Droit du travail



Droits humains



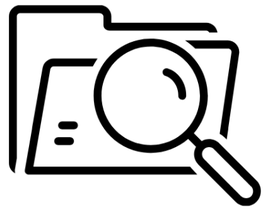
Fiscalité



Genre



Nature

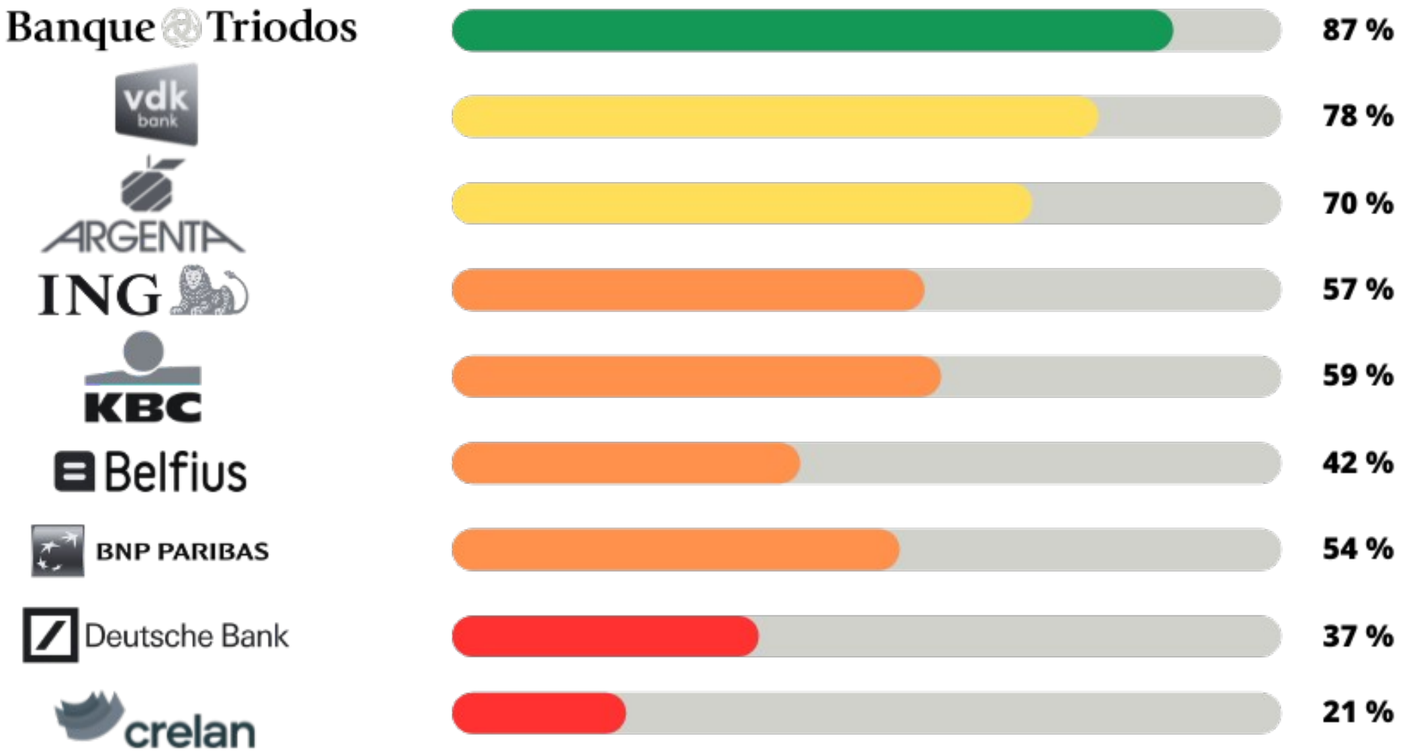


Transparence

Financité

ENSEMBLE,
CHANGEONS
LA FINANCE

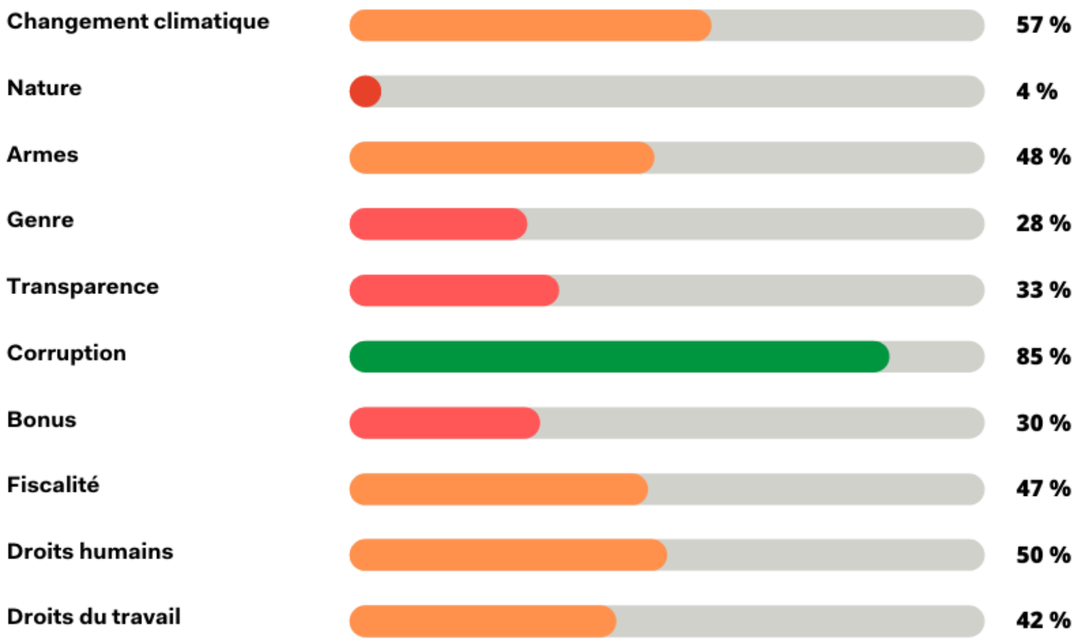
RÉSULTATS DU SCAN



Financité

ENSEMBLE,
CHANGEONS
LA FINANCE

BELFIUS ÉPINGLÉE

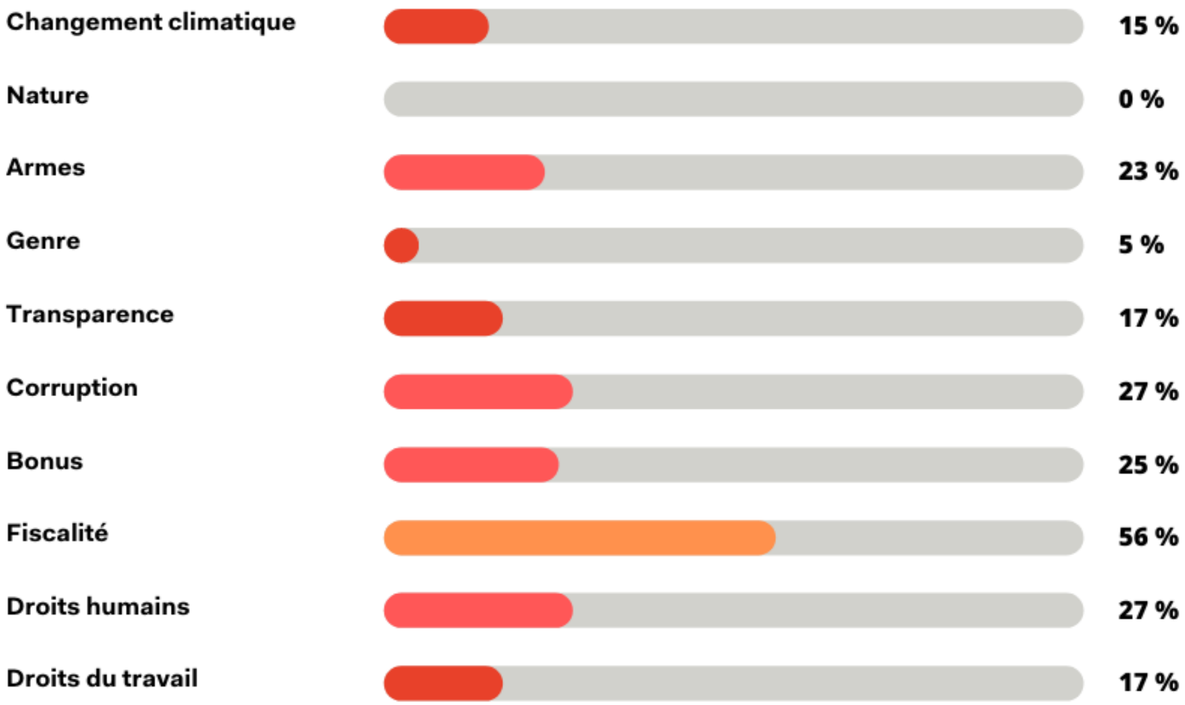


La seule banque à obtenir un score inférieur à celui de l'analyse précédente

Financité

ENSEMBLE,
CHANGEONS
LA FINANCE

CRELAN EN BAS DU TABLEAU

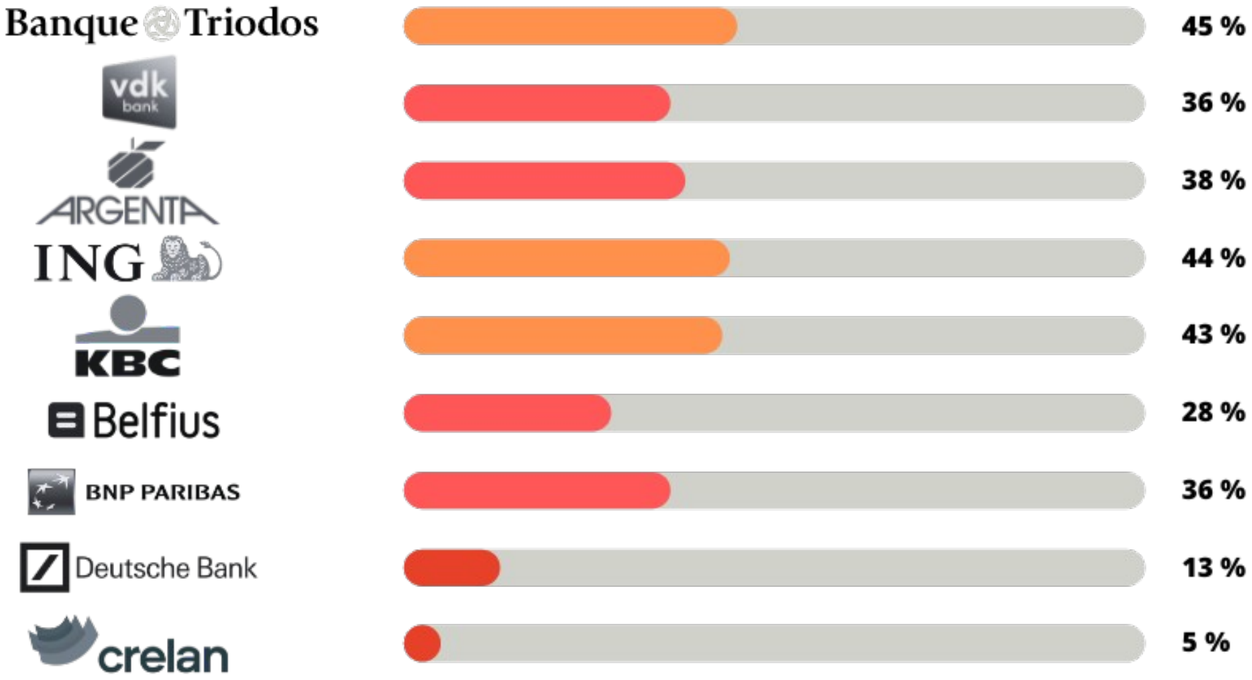


Peu de documents disponibles

Financité

ENSEMBLE,
CHANGEONS
LA FINANCE

GENRE LES MOINS BONS SCORES



Des politiques internes mais aucune politique sur les investissements

Financité

ENSEMBLE, CHANGEONS LA FINANCE

05 Et moi, j’agis !

- Il est temps de changer de banque
- Il est temps de financer solidaire
- Il est temps de financer durable

1. Il est temps de changer de banque

Quand des client.e.s déplacent leurs comptes, leurs frais et leur épargne, les directions des banques sont incitées à réviser leurs politiques d’exclusion, leurs objectifs climat/droits humains et leurs pratiques de gouvernance.

Bref, si votre banque continue de **trahir vos valeurs** et finance ce que vous refusez (la **destruction de la nature**, l'**exploitation des travailleurs**, l'**armement** et la **corruption**), changez la. C'est un geste simple,



1. Il est temps de changer de banque



2. Il est temps de financer solidaire

Fournir, sans visée spéculative et moyennant une rémunération limitée, l’argent nécessaire à la réalisation d’opérations économiques qui présentent une **valeur ajoutée pour l’humain, la culture et/ou l’environnement**, en vue de favoriser le **bien commun**, la **cohésion sociale** et la **gouvernance démocratique**.



2. Il est temps de financer solidaire

labelfinance
solidaire.be



2. Il est temps de financer solidaire

Directement dans l'une des entreprises reprise dans labelfinancesolidaire.be



2. Il est temps de financer solidaire

Indirectement dans l’un des intermédiaires financiers solidaires repris dans labelfinancesolidaire.be

crédal

Provoquons le changement

f’in Common

3. Il est temps de financer durable

Nombre total de fonds analysés : 337 (sur 406 répertoriés)

Exposition aux listes noires de Financité :

- 94 % des fonds (318) investissent dans au moins une liste noire
- 31 % des fonds (104) ont des actifs présents sur **les 4 listes noires**
- Seuls 5,6 % des fonds (19) sont **conformes aux critères des 4 listes**, représentant **13 % de l'encours total** des fonds durables commercialisés en Belgique

Résultats détaillés par thème

- **Droits fondamentaux :** 76 % des fonds (257) financent des violations
- **Armes de guerre :** 50 % des fonds (169) investissent dans ces activités
- **Nucléaire (civil ou militaire) :** 59 % des fonds (198) soutiennent ce secteur
- **Activités climaticides :** 77 % des fonds (261) financent des secteurs nuisibles au climat

3. Il est temps de financer durable

financite.be

My Financité

Accueil | Activités | Services | Publications | Positions | Investir | Actualités | À propos | Contact

ANALYSE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLES

Chaque année, Financité évalue la qualité du marché belge de l'investissement socialement responsable. Au 31 décembre 2023, 406 fonds durables (au sens de l'Article 9 de la réglementation européenne) ont été identifiés. Sur la totalité des fonds, Financité a pu disposer de la composition des portefeuilles pour 337 d'entre eux et a ensuite analysé la composition des portefeuilles. Nous vérifions que les fonds ne contiennent pas des actifs repris dans une de nos quatre listes noires d'investissement. Seuls 19 fonds sur les 337 analysés, soit 5,6 % passent le filtre des 4 listes noires Financité.

Avec le soutien de loterie nationale BIEN PLUS QUE JOUER

Je cherche un fonds

Exclure les fonds qui:

- ☐ Ne respectent pas les droits fondamentaux
- ☐ Financent des activités climaticides
- ☐ Financent des armes de guerre
- ☐ Financent le nucléaire

Je vérifie mon fonds

Nom | Numéro ISIN | APPLIQUER